

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège Laflèche

Novembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Sciences humaines* au Collège Laflèche s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ce programme dans tous les établissements d'enseignement collégial qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique pour l'évaluation du programme de Sciences humaines¹. Le Collège Laflèche a transmis à la Commission, le 2 février 1996, un rapport d'auto-évaluation du programme. Un comité de spécialistes, composé de quatre membres et présidé par un commissaire, a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège, les 10 et 11 avril 1996².

Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation par des échanges avec la direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, le conseiller pédagogique, l'aide pédagogique individuel (API) et conseiller d'orientation, les professeurs et les étudiants du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'auto-évaluation, complétée par les principales constatations issues de la visite effectuée au Collège. Il présente successivement les principales caractéristiques et les résultats du programme selon les cinq critères retenus : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme, la qualité de la gestion du programme. La conclusion résume l'appréciation globale du programme.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Le Programme de Sciences humaines*. Québec, mars 1995, 69 pages.

2. Outre le commissaire, M. Louis Roy, qui en assumait la présidence, le comité regroupait M^{me} Rachel Bélanger, professeure en économie et en administration au Collège Mérici, M^{me} Claire Fortier, professeure de sociologie au Collège Édouard-Montpetit et M. Jean-Paul Bernard, professeur d'histoire à l'Université du Québec à Montréal. Il était assisté d'un agent de recherche de la Commission, M. Claude Marchand, qui agissait à titre de secrétaire.

Principales caractéristiques du programme

Fondé en 1969, le Collège Laflèche, situé à Trois-Rivières, est un établissement collégial privé qui accueille environ 1100 étudiants à l'enseignement régulier. Il offre cinq programmes de formation préuniversitaire (Sciences humaines, Sciences de la nature, Arts et lettres, Baccalauréat international, Programme intégré en sciences, lettres et arts) et, depuis 1987, six programmes en formation technique.

Le programme de *Sciences humaines* accueille en moyenne 200 étudiants qui représentent environ 20 % de l'effectif total du Collège et la moitié de celui du secteur préuniversitaire. Il comprend cinq profils : Droit et science politique, Psychologie, Sciences de l'éducation, Sciences sociales, Sciences administratives. Le profil Sciences sociales a été aboli en septembre 1995. L'équipe professorale comprend 17 professeurs, dont sept permanents; onze professeurs donnent les cours du tronc commun dont cinq ont le statut de permanent, temps complet. Tous les professeurs sont regroupés au sein du département des Sciences humaines.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

La Commission tient à souligner la qualité de la démarche d'auto-évaluation qui a été assumée par le département de Sciences humaines, assisté du conseiller pédagogique. Le Collège a rencontré l'échéancier prévu malgré la charge de travail imposée par sa démarche particulière qui l'a amené à accorder une grande importance à la cohérence et à l'efficacité du programme et à développer des outils d'évaluation conséquents³. Parmi ces outils, la Commission note en particulier la qualité de la grille d'analyse des cours qui touche les principales dimensions du travail des professeurs et la valeur du questionnaire de relance auprès des diplômés de même que la mise en place d'un système informatisé de suivi et d'analyse des cheminements scolaires⁴. La Commission souligne également la qualité du rapport d'auto-évaluation et la pertinence des échanges lors de la visite. Elle remercie le Collège de sa collaboration.

3. Le Collège a été autorisé à réaliser son évaluation à partir d'un devis recoupant globalement les sous-critères proposés par la Commission. Il a apprécié chaque sous-critère tout en privilégiant l'évaluation de questions ou objets jugés prioritaires. Dans la cohérence, par exemple, le Collège a apprécié la contribution des cours de la formation générale à l'atteinte des objectifs du programme. Il a également analysé plus en profondeur l'activité d'intégration ainsi que la pertinence et la cohérence du profil de Sciences administratives.

4. Son statut de collège privé subventionné ne permet pas au Collège de bénéficier des études et données

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Même si ce critère n'était pas inclus dans l'évaluation proposée par la Commission, le Collège a examiné la détermination des objectifs du programme poursuivis localement. Il a pu dégager la place privilégiée accordée à la réalisation de l'objectif 2.1 relatif au développement des méthodes de travail intellectuel nécessaires à la poursuite des études supérieures et son lien avec le projet éducatif du Collège. La Commission note que cette analyse a permis au Collège d'enrichir l'appréciation d'autres critères, notamment les sous-critères 2.2, 3.2 et 5.5, et elle l'invite à poursuivre sa réflexion à partir des données recueillies.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à l'atteinte des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage et le réalisme des exigences de travail des étudiants.

Dans l'ensemble, les objectifs et le contenu des activités d'apprentissage traduisent clairement les objectifs du programme et permettent de les atteindre. L'atteinte des objectifs d'ordre méthodologique est largement couverte, en particulier l'objectif 2.1 relatif au développement des méthodes de travail intellectuel (m.t.i.) QUI forme l'axe intégrateur de la formation. L'accent mis sur l'aspect méthodologique de la formation amène une atteinte parfois incomplète des objectifs de l'ordre des connaissances, en particulier les objectifs 1.2 et 1.5 relatifs aux auteurs, modèles et théories. La Commission invite l'équipe du programme à veiller à ce que l'enseignement des M.T.I. ne se fasse pas au détriment de la réalisation des objectifs relatifs aux connaissances et n'entraîne une certaine démotivation chez les étudiants, en particulier les plus forts. Elle reconnaît, avec le Collège, l'atteinte mitigée de l'objectif 3.3

relatif à la langue seconde et elle invite le département à poursuivre, tel qu'il l'a envisagé, la concertation bien amorcée avec le département d'anglais.

La Commission constate la concertation entreprise pour améliorer la participation des disciplines contributives à l'atteinte des objectifs du programme, en particulier pour les cours de mathématiques. Elle invite le département à étendre, tel qu'il l'a envisagé, cette concertation aux autres disciplines, notamment la biologie et la comptabilité.

L'*Activité d'intégration* contribue par ailleurs à l'atteinte des objectifs du programme. La Commission constate toutefois que les étudiants n'en voient pas toujours la pertinence. Elle invite en conséquence le département à les informer plus adéquatement sur le sens et la portée de cette activité. La Commission souligne enfin que le Collège a bien démontré la contribution positive des cours de la formation générale (français, philosophie, anglais) à l'atteinte des objectifs du programme.

Par ailleurs, le Collège a su organiser un éventail de profils de formation qui rejoignent les intérêts des étudiants et qui sont susceptibles de contribuer à développer et à maintenir leur motivation envers leurs études. Bien articulée, la séquence des cours de chaque profil facilite l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des apprentissages. La concertation entre les professeurs, associée à des pratiques telles que le jumelage des professeurs pour des plans de cours, contribue à tisser des liens intégrateurs entre les cours pendant une session (par exemple, *Économie globale* et *Méthodes quantitatives* en première session) et surtout entre les sessions; les acquis méthodologiques des cours *Méthodes quantitatives* et *Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* (IPMSH) sont réinvestis dans les cours disciplinaires des 3^e et 4^e sessions. Le Collège a su profiter de l'atout que représente la dimension relativement modeste du programme pour mettre en oeuvre une séquence de cours qui favorise également les fils conducteurs à l'intérieur d'une même discipline (histoire, économie, géographie, mathématiques, psychologie...).

Procédant du général au plus particulier, la séquence des cours est conçue pour faciliter la mobilité entre les différents profils qui partagent plusieurs cours analogues pendant les deux premières sessions. Le Collège est conscient des difficultés créées à des étudiants qui changent de profil ou qui ont des cheminements particuliers, par exemple à la suite d'un échec dans un cours, qui les amènent à suivre un cours plus spécialisé sans avoir fait ou réussi le cours d'introduction dans une discipline donnée. La Commission l'incite, tel qu'il l'a envisagé, à améliorer l'information transmise par l'API aux étudiants et aux professeurs concernés.

Par ailleurs, la réalisation de leur auto-évaluation a permis aux professeurs d'apporter, dès la session d'automne 1995, quelques correctifs aux problèmes identifiés dans la charge de travail des étudiants, notamment l'harmonisation des exigences pour un même cours donné par plusieurs professeurs et la charge de travail trop élevée en 4^e session surtout dans le profil *Sciences administratives*. Cependant, des écarts demeurent pour certains cours qui présentent une charge de travail trop légère ou trop lourde; de même, un meilleur équilibre pourrait être atteint à l'intérieur d'une session et entre les sessions. La Commission *suggère* en conséquence de poursuivre les actions amorcées pour équilibrer la charge de travail des étudiants et de les consulter plus systématiquement à ce sujet.

En conclusion, malgré certains correctifs à apporter à l'atteinte de quelques objectifs liés aux connaissances et quelques ajustements à la charge de travail des étudiants, la Commission souligne la qualité de la cohérence du programme. Elle note en particulier l'articulation réussie des profils, l'organisation de la séquence des cours et la concertation réalisée pour favoriser les liens intégrateurs entre les cours.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage permettant d'améliorer la réussite des étudiants; la disponibilité des professeurs.

Appliquées dans le cadre de l'apprentissage des méthodes de travail intellectuel (m.t.i.), les méthodes pédagogiques favorisent l'atteinte des objectifs du programme et elles sont adaptées aux caractéristiques des étudiants. Elles sont diversifiées et généralement appréciées des étudiants. La Commission note la concertation entre les professeurs sur les M.T.I. et leur souci de rendre leur enseignement «vivant» et d'illustrer la réalité concrète de certains enseignements par des activités telles que des sorties à l'extérieur (par exemple, visite de communautés culturelles) ou des jeux de rôle (par exemple, une simulation parlementaire). Elle souligne également la préoccupation pédagogique manifestée par la direction du Collège. La Commission encourage le département à favoriser, tel qu'il l'a envisagé, le développement accru de l'autonomie des étudiants au cours des dernières sessions. Elle estime que cette action devrait faciliter leur adaptation aux études universitaires.

Par ailleurs, les mesures d'encadrement institutionnelles et départementales favorisent la réussite des études. Une attention particulière est apportée au dépistage des étudiants plus faibles (test t.r.a.c.) ET à ceux qui éprouvent des difficultés : Résultats plus, Bulletin de mi-session, TEFEC, etc. La réussite des études est privilégiée par l'ensemble des intervenants auprès de l'étudiant : mesures de mise à niveau en français et en anglais, centre d'aide en français, formation de groupes homogènes (surtout pour les cours de la formation spécifique en 1^{re} et 2^e sessions), volume de Bernard Dionne, *Pour réussir*, obligatoire et jumelé avec l'enseignement des M.T.I., ateliers de support à l'apprentissage, concertation entre l'A.P.I. et les professeurs, approche personnalisée adoptée par le Collège, etc. À ces mesures s'ajoute l'encadrement individualisé réalisé par les professeurs en particulier auprès des étudiants qui éprouvent des difficultés.

La Commission souligne l'action envisagée de créer un Centre d'aide en Sciences humaines, axé sur le développement des M.T.I. Elle encourage le Collège à mettre en oeuvre cette action ou toute mesure analogue qui permettrait de dégager les cours de certains éléments propres aux M.T.I. La Commission estime que cette mesure permettrait de réaliser une meilleure atteinte des objectifs liés aux connaissances tout en étant susceptible d'accroître l'intérêt et la motivation des étudiants, en particulier les plus forts, envers les aspects disciplinaires des cours.

Enfin, la disponibilité des professeurs est fort adéquate et elle est très appréciée des étudiants. La Commission souligne la disponibilité des professeurs non-permanents, à temps partiel et même des chargés de cours. Cette disponibilité témoigne de l'engagement de l'ensemble du corps professoral envers la réussite des étudiants.

En conclusion, la Commission souligne la qualité des méthodes pédagogiques et des mesures d'encadrement qui constituent une force de la mise en oeuvre du programme et qui illustrent l'accent mis par l'ensemble des intervenants du Collège envers la réussite des étudiants.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

L'évaluation porte en particulier sur les ressources humaines dont l'adéquation est appréciée par deux sous-critères : le nombre, les qualifications et les compétences des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement.

Le nombre et les qualifications des professeurs sont suffisants et leurs compétences sont assez diversifiées pour permettre la mise en oeuvre du programme et de ses activités

d'apprentissage. Plusieurs professeurs ont une formation en pédagogie. L'équipe professorale est polyvalente et elle offre un bel éventail de multidisciplinarité. Les compétences de chaque professeur sont utilisées à bon escient et la complicité développée entre les membres de l'équipe favorise l'enrichissement mutuel que procure leur complémentarité.

Les cours du tronc commun sont donnés généralement par les professeurs permanents. Toutefois, plusieurs cours du programme sont dispensés par des professeurs non permanents ou par des chargés de cours. Cette situation est atténuée par l'encadrement de ces professeurs par le coordonnateur du département et par des collègues expérimentés, notamment pour les aspects méthodologiques, les plans de cours et la pédagogie. L'intégration est toutefois moins évidente pour les professeurs qui viennent de l'extérieur du département. La Commission note l'intention du département de renforcer l'encadrement de ces professeurs.

La compétence et la motivation de cette équipe professorale sont soutenues par des activités de perfectionnement appréciées des professeurs. La majorité de ces activités sont offertes dans le cadre de PERFORMA et elles portent sur la pédagogie.

La Commission souligne l'intérêt de la politique actuelle d'évaluation de l'enseignement, qui s'applique non seulement aux nouveaux professeurs, mais également aux professeurs permanents. Elle note l'élaboration en cours d'une politique de gestion des ressources humaines qui comprendra un volet «évaluation du personnel» et un volet «perfectionnement».

Par ailleurs, les locaux de classe sont généralement adéquats. Les professeurs apprécient particulièrement la disponibilité de matériel audiovisuel qui facilite leur enseignement. Le laboratoire mis à la disposition des étudiants de Sciences humaines contribue à la qualité du programme. La contribution de cette ressource est toutefois limitée par l'exiguïté et le sous-équipement du local. La Commission estime que l'aménagement des locaux peut rendre difficile l'encadrement individualisé. Elle espère que le réaménagement prévu favorisera l'application des mesures d'encadrement déterminées par le département et les professeurs.

La Commission note par ailleurs l'implantation des nouvelles technologies de l'information au Centre des ressources didactiques (bibliothèque). Elle incite le Collège à poursuivre ses efforts notamment par l'ajout de postes de consultation et d'imprimantes. Le rapport d'auto-évaluation relate quelques lacunes concernant la disponibilité d'ouvrages de référence. Les étudiants rencontrés ont corroboré en grande partie ces lacunes en affirmant qu'ils devaient fréquemment consulter ou emprunter des ouvrages dans les bibliothèques des institutions scolaires environnantes (cégep et université). La Commission *suggère* au Collège de poursui-

vre l'amélioration de ses collections en portant une attention particulière aux ouvrages de référence. Elle l'invite à examiner la possibilité de conclure des ententes interinstitutionnelles avec les bibliothèques avoisinantes afin d'y assurer un accès gratuit pour les étudiants du Collège.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : l'adéquation des modes et instruments pour évaluer les objectifs d'apprentissage; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; le degré de maîtrise et d'intégration des apprentissages atteint par les diplômés.

Les dispositions de la PIEA adoptée en février 1995 ont été intégrées dans les règles départementales à la session d'automne 1995. Les plans de cours sont conformes aux dispositions de la PIEA et la grille de vérification de cette conformité est adéquate. La rétro information de la Direction sur les grilles de vérification des plans de cours pourrait toutefois être améliorée. La Commission souligne l'examen réciproque des plans de cours réalisé soit par deux professeurs de discipline connexe, soit par un professeur expérimenté et un professeur débutant.

Dans l'ensemble, les modes et instruments d'évaluation des apprentissages sont adéquats pour mesurer la réalisation des objectifs d'apprentissage visés. Les diplômés consultés et les étudiants rencontrés lors de la visite estiment que l'évaluation de leurs apprentissages est juste et équitable. La Commission note les correctifs apportés, à l'automne 1995, pour améliorer l'équivalence de l'évaluation dans un même cours donné par plusieurs professeurs et elle invite le Collège à poursuivre les actions entreprises en ce sens.

Dans les deux cours examinés plus en profondeur, *Économie globale* et *IPMSH*, l'évaluation des apprentissages est généralement adéquate. Les évaluations sommatives sont variées et pertinentes et elles mesurent bien dans l'ensemble la réalisation des objectifs d'apprentissage. Les exigences des travaux et examens dans le cours *Économie globale* pourraient toutefois être augmentées, notamment par l'ajout de questions d'analyse évaluant la capacité à utiliser des modèles de la science économique. La Commission invite le Collège à examiner cette situation et à prendre les actions appropriées.

Le taux de réussite des cours du tronc commun se compare avec ceux observés dans les autres établissements d'enseignement collégial. La Commission encourage le Collège à mettre en

oeuvre l'action envisagée concernant une analyse plus fine des taux de réussite par groupes-cours.

En baisse depuis 1988, le taux de diplomation se compare tout de même à ce qui est observé dans le réseau collégial. Pour les cohortes des années 1991, 1992 et 1993, le taux dans la durée prévue est en moyenne de 40 % à Laflèche comparativement à 37 % pour le réseau des collèges privés et à 28 % pour celui des collèges publics⁵. Il est plus élevé dans les profils *Psychologie* et *Sciences administratives* où 53 % et 52 % des étudiants obtiennent leur diplôme dans la durée prévue. Le Collège attribue la baisse des taux de diplomation en partie à la plus grande proportion d'étudiants qui s'inscrivent en Sciences humaines après un refus d'admission dans les programmes techniques, le plus souvent à cause de la faiblesse de leur dossier scolaire. La Commission invite le Collège à poursuivre son analyse du cheminement scolaire de ses étudiants, selon les différents profils, à y inclure également des données sur l'échantillon B et à mesurer l'impact de l'implantation non seulement des programmes techniques mais également des programmes préuniversitaires du DEC intégré et du Baccalauréat international.

Les résultats obtenus au test ministériel de français sont légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble du réseau : moyenne de 76 % contre 74 % pour le réseau; taux de réussite de 66 % contre 62 % pour le réseau. Les diplômés consultés par le Collège expriment dans l'ensemble leur satisfaction à l'égard de la formation reçue qui les a bien préparés aux études universitaires. La Commission souligne la qualité du questionnaire de relance auprès des diplômés et elle incite le Collège à poursuivre l'analyse des données recueillies.

Par ailleurs, l'*Activité d'intégration* permet de mesurer l'atteinte par les étudiants des objectifs du programme. Expérimentée depuis 1992, elle comprend trois volets : l'inventaire des acquis effectué par chaque étudiant, la conception d'un projet de recherche utilisant trois disciplines et l'examen synthèse portant sur l'analyse multidisciplinaire d'un film ou d'un texte. La Commission croit que même si elle atteint les objectifs d'intégration souhaités, cette activité pourrait être mieux intégrée, ce qui permettrait aux étudiants de mieux comprendre l'utilité des différents volets, en particulier l'inventaire des acquis, et d'en diminuer la lourdeur perçue. Afin de donner à l'A.I. une plus grande homogénéité, elle invite le département à la concentrer autour du projet de recherche, notamment en permettant aux étudiants de le réaliser concrètement. Elle l'invite également à alléger, dans le nouveau cours *DIASH*, le volet portant sur

5. Rapport p. 27. Données provenant du Système CHESCO, échantillon A.

l'inventaire des acquis et à resserrer, tel qu'il l'a envisagé, l'encadrement du choix du projet par l'étudiant.

La gestion du programme

Le dernier critère permet d'apprécier les structures, les responsabilités, les communications et les moyens d'assurer l'approche programme.

Les relations entre la direction du Collège, les services institutionnels et le département sont très bonnes grâce en particulier au partage par tous les intervenants d'une vision commune concernant la qualité de la formation et la réussite des étudiants. Profitant d'un climat sain de collaboration et d'un engagement envers les étudiants, les structures administratives et pédagogiques sont efficaces. Les préoccupations pédagogiques de la Direction et le leadership exercé par le coordonnateur du département ont contribué à dégager une identité première autour du programme, transcendant ainsi les disciplines. Les intervenants ont su profiter de la taille relativement modeste du Collège et du département pour instaurer l'approche programme.

Les professeurs partagent également une vision commune axée sur la qualité de la formation et des interventions auprès des étudiants. Leurs relations avec les étudiants sont très bonnes et elles contribuent à créer un bon climat de travail et à développer chez les étudiants un sentiment d'appartenance envers le programme et le Collège.

La Commission encourage le Collège à poursuivre l'implantation bien amorcée de l'approche programme en dégageant les moyens nécessaires, notamment une période libre à l'horaire, pour permettre aux structures en place de jouer pleinement leur rôle de concertation. Elle invite le département à élargir, tel qu'il l'a envisagé, aux autres professeurs de la formation générale la concertation déjà développée en particulier avec les professeurs de mathématiques et d'anglais.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme de DEC en *Sciences humaines* au Collège Laflèche. La compétence, la concertation et le dynamisme de l'équipe professorale constituent la principale force de la mise en oeuvre du programme. Ces qualités permettent d'offrir aux étudiants un programme cohérent, une pédagogie variée et adaptée à leurs caractéristiques et un encadrement stimulant et propice à la réussite de leurs études. Le travail de ces professeurs s'inscrit dans un contexte institutionnel privilégiant la concertation autour de la qualité de la formation, de la réussite des étudiants et de leur préparation adéquate aux études universitaires. La vision commune de l'ensemble des intervenants se reflète également dans la qualité de la démarche d'évaluation du programme, non seulement par leur participation et leur engagement, mais également par la mise au point d'instruments d'évaluation intéressants.

La mise en oeuvre du programme ne comporte pas de faiblesses notables, bien que quelques aspects pourraient être améliorés, notamment l'équilibre de la charge de travail des étudiants, le local mis à la disposition du département, la disponibilité d'ouvrages de référence au Centre des ressources didactiques et l'homogénéité de l'*Activité d'intégration*.

Les suites de l'évaluation

À la suite de la version préliminaire, le Collège a informé la Commission des actions réalisées, entreprises ou envisagées en réponse aux suggestions et aux commentaires de ce rapport.

Le Collège a adapté le cours de biologie aux étudiants de Sciences humaines et il a introduit des modifications dans les autres cours afin d'améliorer l'atteinte de l'objectif 3.3 concernant la langue seconde, notamment par l'obligation d'utiliser des textes en anglais dans les travaux. Les étudiants sont par ailleurs mieux informés des difficultés possibles créées par un écart à la séquence prévue; ils sont également consultés plus systématiquement sur la charge de travail. Des travaux et des activités d'enrichissement de la formation, intra et extra-curriculaires ont été introduits pour les étudiants plus performants.

Il a par ailleurs amélioré sensiblement les ressources disponibles au Centre des ressources didactiques, notamment par l'achat de cédéroms et d'ordinateurs, par la mise en réseau des postes pour la consultation et par l'accès au réseau Internet. Un réaménagement des locaux est également envisagé. Enfin, des modifications seront apportées pour atteindre une meilleure homogénéité de l'*Activité d'intégration*.

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la qualité déjà reconnue de la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* au Collège Laflèche.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président